

VIH

Mise à jour
08/07/2024

Autres dénominations
Infection À VIH-HIV

Epidémiologie

Agent infectieux

Virus de l'immunodéficience humaine (VIH 1 et VIH 2)

Réservoir

Homme

Mode de transmission

-  Le sang, le sperme, les sécrétions vaginales, le liquide anal (rectal) et le lait maternel peuvent transmettre le VIH.
 -  Le virus peut également être transmis verticalement au fœtus ou au nouveau-né pendant la grossesse ou à l'accouchement.
 -  Le virus ne se transmet PAS par la salive, la transpiration, les larmes, les vomissements ou l'urine.
-

Période d'incubation

Virémie détectable 7 à 30 jours après l'exposition

Durée d'infectiosité



Tant que le virus est détectable dans le sang.



Le risque de transmission à partir d'une personne sous thérapie anti-rétrovirale au long cours avec charge virale indétectable au moment d'un contact à risque est nul.

Prise en charge du cas positif/suspect

Éviction du cas positif/suspect

Aucune mesure d'éviction spécifique n'est préconisée dans cette situation.

Prise en charge des personnes contacts

Définition d'une personne contact

Personne exposée au travers d'une brèche cutanée ou muqueuse à un liquide biologique pouvant transmettre le virus (voir mode de transmission) et provenant d'une personne vivant avec le VIH et dont le virus est détectable dans le sang au moment de l'exposition.

Éviction des contacts

Pas d'éviction pour les contacts.

Si la définition d'une personne contact est remplie, une consultation médicale urgente est requise.

Prophylaxie, Vaccination

Si la définition d'une personne contact est remplie, une consultation médicale urgente est requise.

Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal

Nouvelle infection VIH: Déclaration du médecin dans un délai de 1 semaine après confirmation du laboratoire.

[OFSP : Déclaration des maladies infectieuses](#)

Autres informations

Renseignements

Pour en savoir plus sur le VIH, veuillez consulter : Preventionsida.org
